

Réunion de découverte et d'information de la convention « CHORALE » avec la SEAM.

Jeudi 11 janvier 2018 à Mulhouse

Etaient présents : Messieurs Serge BUBISUTTI, René SCHWARTZ, René SUTTER

La SEAM : Société des Editeurs et Auteurs de Musique

La SEAM est la société civile de perception et de répartition pour la reprographie de musique (photocopies de partitions musicales) et pour certains droits numériques de la musique graphique. Selon le Code de la propriété intellectuelle instaurant une gestion collective obligatoire de ces droits ([article L. 122-10](#)), la SEAM regroupe tous les répertoires de musique imprimée (classique, variété, jazz, musique liturgique, militaire) quelle qu'en soit l'origine et elle agit légalement au nom de l'ensemble des ayants droit (auteurs, compositeurs, éditeurs) du fait de son agrément par le ministre de la Culture.

Créée en 1988 suite à la démocratisation des photocopies, la SEAM est l'une des 26 structures qui ont fleuri suite, notamment, aux différentes évolutions techniques dans le monde artistique.

Le siège social est à Paris (12^e) et la SEAM dispose d'un conseil d'administration composé d'un président, de vice-présidents et d'assesseurs (17 administrateurs au total).

Suite à l'intervention de Monsieur Serge BUBISUTTI lors de l'AG 2017 et suite à certaines questions posées par mail, nous pouvons répondre que :

En cas d'adhésion à la SEAM

- Le stock de partitions photocopiées que possèdent les chorales est intégré dans la convention.
- En cas de contrôle, il faut pouvoir présenter au minimum une partition originale et sa facture.
- La cotisation annuelle est individuelle à chaque chorale suivant le nombre de choristes déclarés.
- La convention que nous négocions avec la SEAM pour l'ASCA serait mise en place pour toutes les chorales de France (en sachant que d'autres acteurs seront consultés pour cela).
- De nombreuses écoles de Musique et orchestres d'Harmonie ont déjà passé convention avec la SEAM. Certaines chorales également.
- Pour l'Education Nationale, c'est le CFC qui gère le droit d'auteur (directement avec l'Etat).

Le tarif

La partie la plus difficile sera de négocier le tarif des différentes tranches que propose la SEAM :

- 215 € jusqu'à 20 choristes
- 347 € de 20 à 40 choristes
- 451 € de 40 à 60 choristes
- 567 € plus de 60 choristes

Suite à notre mail de décembre 2017, nous avons précisé à la SEAM que l'ASCA compte 3 tranches importantes dans ses effectifs :

- Jusqu'à 25 choristes
- De 25 à 45 choristes
- Quelques chorales supérieures à 45 choristes

Les cotisations annuelles appelées par nos chorales auprès de leurs membres chanteurs s'établissement en moyenne entre 20 € et 45 €.

Le budget partitions est variable suivant le programme de la saison et peut varier de 0 € à 800 € par année.

Nous avons persuadé M. BUBISUTTI que nos chorales n'avaient pas de gros moyens et que chaque redevance supplémentaire diminuerait un peu plus leur budget. Nous lui avons également dit que les charges fixes des chorales comprennent également dans les charges les diverses cotisations (CMF, Fédérations locales) ainsi que les éventuelles locations de salles/églises pour les concerts

Il a bien compris notre problématique et en discutera avec sa hiérarchie à Paris.

L'objectif envisagé est de pouvoir obtenir un tarif se rapprochant de celui des orchestres d'harmonie, soit :

- 99 € jusqu'à 25 choristes
- 154 € jusqu'à 45 choristes
- 214 € pour les chorales supérieures à 45 choristes.

Cette adhésion permettrait de revoir notre politique d'achat de partitions dans le futur.

Dans l'attente de recevoir de nouvelles propositions de la SEAM, M. BUBISUTTI nous a certifié qu'aucune démarche de contrôle ne sera effectuée dans notre secteur. La priorité est de travailler à la conclusion d'un accord entre la SEAM et les chorales en général ; il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter dans l'immédiat.

Enfin et pour rappel, la convention ne concerne que les chorales utilisatrices de photocopies de musique protégée.

Nous restons à votre entière disposition pour répondre à vos questions.

Nous vous tiendrons au courant de la suite dès que nous aurons d'autres informations.

=====